

A l'attention de Monsieur Hansjörg Huber
Association Enfants Dar Bouidar
Tahanaout
Marrakech

**RAPPORT DE PROCEDURES CONVENUES « REVUE DES DEPENSES ET
INVESTISSEMENTS ENGAGES PAR L'ASSOCIATION ENFANTS DAR BOUIDAR
COURANT L'EXERCICE 2014 »**

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues et indiquées ci-dessous relatives à la revue des dépenses et des investissements engagés par l'Association Enfants Dar Bouidar dénommée ci-après « l'Association » au cours de l'exercice 2014.

Notre examen a été effectué selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen sur la base de procédures convenues.

Les diligences réalisées ci-dessous ne constituent ni un audit ni un examen limité effectué selon les normes de la Profession.

Les procédures convenues ont été mises en œuvre dans le seul but de permettre de vérifier et d'apprécier la justification des dépenses et investissements en emploi de différents fonds reçus de l'étranger et de l'Association Suisse.

1. Travaux effectués

Nos travaux ont consisté à revoir les dépenses et investissements engagés par l'Association au cours de l'exercice 2014, selon les procédures convenues décrites ci-après :

1.1 Centralisation de l'ensemble des virements effectués en 2014 au profit de l'Association Marocaine par l'Association Suisse sur la base des relevés bancaires de l'Association du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre de 2014;

1.2 Examen et vérification de l'ensemble des pièces justificatives des dépenses et investissements effectués au cours de l'exercice 2014 en s'assurant que toutes les dépenses ont été justifiées par des factures ou par d'autres pièces probantes.

2. Nos conclusions

2.1 Centralisation des virements effectués en faveur de l'Association

L'Association dispose de deux comptes bancaires ouverts auprès d'AttijariwafaBank se présentant comme suit:

WA

